BALISAGE LUMINEUX DE MANŒUVRE

BALISAGE LUMINEUX DE PISTE

Les balises d'éclairage périphérique sont placées le long de la piste. Cet éclairage est blanc (ampoule blanche avec lentille transparente) et permet de repérer le bord de piste. Les balises sont placées à des intervalles ne dépassant pas 60 mètres (200 pieds) les unes des autres. Chaque rangée de balises se trouve à la même distance de la ligne médiane de la piste, et peut être placée le long du bord de piste ou jusqu'à un mètre et demi du bord, sauf dans les régions où il tombe beaucoup de neige. Dans les régions où il tombe beaucoup de neige, on peut placer les balises jusqu'à une distance de trois mètres du bord de piste.

Les balises d'éclairage périphérique qui croisent le début de la piste sont vertes alors que celles placées à l'extrémité de piste sont rouges. On y arrive en posant un filtre bicolore sous la lentille. Le côté rouge est situé vers la piste de façon à ce que le pilote qui est sur la piste aperçoive une balise rouge. Le filtre vert se situe de l'autre côté, de façon à ce que, lors de l'approche, le pilote puisse apercevoir une balise lumineuse verte.

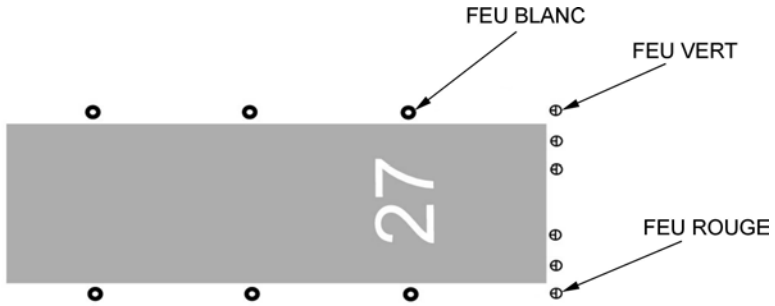

Directeur des cadets 3, 2007, Ottawa, Ontario, Ministère de la Défense nationale

Figure A-1 Balisage lumineux de piste

BALISAGE LUMINEUX DE VOIE DE CIRCULATION

Les balises lumineuses des voies de circulation sont placées de la même façon que celles qui longent les pistes. L'espacement maximal demeure 60 m (200 pieds) et est plus réduit le long des sections courbes que le long des sections droites. Les balises des voies de circulation sont illuminées en bleu. Ceci est attribuable au fait qu'une lentille bleue est utilisée plutôt qu'une lentille transparente.

Dans les cas où une voie de circulation croise une piste, deux balises bleues sont placées de chaque côté de la voie de circulation jouxtant la piste de manière à indiquer l'intersection.

ÉCLAIRAGE D'AIRE DE TRAFIC

Les balises d'éclairage d'aire de trafic sont jaunes (en raison de l'utilisation d'une lentille jaune). Dans les cas où une voie de circulation croise une aire de trafic, deux balises jaunes sont placées de chaque côté de la voie de circulation jouxtant l'aire de trafic de manière à indiquer l'intersection.

Unofficial convenience copy of A-CR-CCP-803/PF-002, cached 2026-11-08 from https://app.cadets.gc.ca/cadet-publications/A-CR-CCP-803-PF-002/A-CR-CCP-803-PF-002.pdf.
Verify against the official publication.

Emplacement des balises	Couleur
Feux de bord de piste	Blanche
Feux de bord de voie de circulation	Bleu
Feux de bord d'aire de trafic	Jaune
Intersection piste/voie de circulation	Deux feux bleus
Intersection voie de circulation/aire de trafic	Deux feux jaunes
Seuil de piste (fin du côté piste)	Rouge
Seuil de piste (début du côté piste)	Vert

Directeur des cadets 3, 2007, Ottawa, Ontario, Ministère de la Défense nationale

Figure A-2 Couleurs du balisage lumineux de piste

REPÈRES DE ZONE INUTILISABLE

Certains repères d'atterrissage indiquent l'état des aérodromes et les pilotes doivent se conformer à ces repères.

Une grande croix, blanche ou jaune, ayant au moins 6.1 m de longueur, marquées à chaque extrémité de la piste ou de la voie de circulation indique que cette piste ou voie de circulation est inutilisable. Pour les opérations de nuit, toute partie inutilisable d'une piste est fermée en plaçant des balises rouges en angles droits par rapport à la ligne médiane aux deux extrémités. De plus, les feux de piste de la zone inutilisable sont éteints.

Si une partie inutilisable de toute zone de manœuvre ou de voie de circulation est suffisamment petite pour qu'elle puisse être contournée par un aéronef en toute sécurité, des drapeaux rouges sont utilisés pour délimiter la zone. La nuit, la zone est délimitée par des feux rouges, parfois par des feux rouges clignotants.

DISPOSITIF LUMINEUX D'APPROCHE (ALS)

Les dispositifs lumineux d'approche fournissent une guidance supplémentaire pour aider le pilote à repérer le début de la piste dans les situations de visibilité réduite, Ces feux sont utilisés dans le cadre d'un système d'atterrissage aux instruments (ILS) et aident le pilote à faire la transition entre la partie instruments et la partie visuelle de l'approche.

L'exploitant de l'aérodrome doit veiller à leur bon fonctionnement en procédant à des inspections périodiques. En hiver, il faut dégager la neige autour des dispositifs afin qu'ils demeurent visibles.

Unofficial convenience copy of A-CR-CCP-803/PF-002, cached 2026-11-08 from https://app.cadets.gc.ca/cadet-publications/A-CR-CCP-803-PF-002/A-CR-CCP-803-PF-002.pdf.
Verify against the official publication.